



**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 22 AVRIL 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Fatima AIT-CHIKHEBBIH

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s)** : M. Pierre GEORGET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAUD, M. Alexandre MALFAIT, M. Ludovic PAJOT.

**Absent(s)** : M. Steeve BRIOIS.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

**PROROGATION DE CONVENTION - ASSOCIATION DE RIVES EN RÊVES -  
RETOURS D'EXPÉRIENCE ET MISE EN RÉCIT DU BUDGET CITOYEN**

(N°2025-115)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** la Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire et, notamment, son article 15 ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais – pacte des solidarités

humaines » ;

**Vu** la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

**Vu** la délibération n°2022-316 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Pacte des solidarités territoriales "Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais" » ;

**Vu** la délibération n°2023-598 de la Commission Permanente en date du 11/12/2023 « Retours d'expérience et mise en récit du Budget citoyen - Contribution aux politiques départementales en faveur de l'économie sociale et solidaire » ;

**Vu** la délibération du Conseil Régional des Hauts-de-France en date du 30/03/2017 portant adoption du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation des Hauts-de-France (SRDEII) ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 1<sup>ère</sup> commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion en date du 31/03/2025 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article unique :**

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'association De rives en rêves, l'avenant prolongeant la convention n°2023-06951 de 6 mois, dans les termes du projet joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Rassemblement National)
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 22 avril 2025

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



**Pôle Partenariats et Ingénierie**

**Mission Economie Sociale et Solidaire**

■■■■■ **AVENANT A LA CONVENTION**

Objet : Retour d'expérience et mise en récit du Budget citoyen – Contribution aux politiques départementales en faveur de l'économie sociale et solidaire

Dossier n° 2023-06951A

Entre le **Département du Pas-de-Calais**, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par monsieur **Jean-Claude Leroy**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du 22 avril 2025,

identifié au répertoire SIRET sous le n° 226 200 012 00012,

ci-après désigné par « le Département » ;

d'une part,

Et

L'association « **De rives en rêves** », dont le siège social est situé au 7 rue de la huberderie, 62650 Rumilly

identifiée au répertoire SIRENE sous le n° 849 533 385 00027,

représentée par Madame **Audrey VALCKE**, Administratrice,

ci-après dénommé « L'organisme » ;

d'autre part,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération du Conseil départemental du 26 septembre 2022 portant adoption du pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » ;

**Vu** la délibération du Conseil départemental du 21 novembre 2022 portant adoption du pacte des réussites citoyennes « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais » ;

**Vu** la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais ».

**Vu** la délibération de la Commission Permanente du 11 décembre 2023 « Retours d'expérience et mise en récit du Budget citoyen – Contribution aux politiques départementales en faveur de l'économie sociale et solidaire » ;

**Vu** la convention n°2023-06951 entre l'association et le Département du Pas-de-Calais signée le 02 février 2024 ;

**Vu** la demande présentée par l'association De rives en rêves en date du 28 janvier 2025 ;

**Vu** : la délibération de la Commission Permanente du 22 avril 2025 ;

Ceci exposé il a été convenu entre les parties ce qui suit,

Les articles 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 restent inchangés.

L'article 3 est modifié comme suit :

**Article 3 : Période d'application de la convention**

La convention s'applique pour la période du 2 février 2024 au 2 février 2026.

Les dépenses engagées pour mener cette opération devront être acquittées durant la même période.

En aucun cas, elle ne peut se poursuivre pour une nouvelle période par tacite reconduction.

Fait en deux exemplaires originaux

A Arras, le

Pour le Département du Pas-de-Calais,  
Le Président

Pour l'association De rives en rêves,  
L'Administratrice

**Jean-Claude LEROY**

**Audrey VALCKE**

**COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**REUNION DU 22 AVRIL 2025**

**PROROGATION DE CONVENTION - ASSOCIATION DE RIVES EN RÊVES -  
RETOURS D'EXPÉRIENCE ET MISE EN RÉCIT DU BUDGET CITOYEN**

**Fondements juridiques**

- Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire ;
- Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, SRDEII adopté par le Conseil Régional des Hauts-de-France le 8 décembre 2022 ;
- Délibération du Conseil départemental du 26 septembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » ;
- Délibération du Conseil départemental du 21 novembre 2022 portant adoption du Pacte des réussites citoyennes « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais » ;
- Délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais » ;
- Délibération de la Commission Permanente du 11 décembre 2023 « Retours d'expérience et mise en récit du Budget citoyen » - Contribution aux politiques départementales en faveur de l'économie sociale et solidaire.

**Présentation**

Un des objectifs du Budget citoyen du Département du Pas-de-Calais est d'appuyer des initiatives proposées et réalisées par des citoyens du Pas-de-Calais. Il permet de concrétiser des démarches citoyennes porteuses des valeurs et des pratiques de

l'économie sociale et solidaire (ESS). Pour cela, il mobilise une diversité de partenaires qui proposent des actions qui viennent en complément de la démarche initiée et qui vise à faciliter et améliorer les idées et projets déposés.

Dans ce cadre, l'association « De rives en rêves », ambassadeur de l'ESS labellisé a proposé une action intitulée « Retours d'expérience et mise en récit du Budget citoyen ». Cette démarche a été abordée pour la première fois par les acteurs lors de la séance du Conseil Départemental de l'ESS le 24 novembre 2022. A destination des nouveaux porteurs d'initiatives, elle s'articule autour de 2 axes :

- capitaliser les expériences d'anciens candidats du Budget citoyen pour expliciter, analyser et modéliser les savoirs acquis et les transmettre aux nouveaux citoyens qui se mobilisent pour développer de nouvelles initiatives d'ESS ;
- garder la trace du vécu du Budget citoyen par les ambassadeurs pour accompagner les nouveaux porteurs d'idées.

La mise en œuvre de ce projet a pris du retard en raison des inondations dans le Montreuillois de la fin d'année 2023 qui ont fortement impacté le fonctionnement de la structure, et qui ont engendré un décalage. Ainsi, le planning prévisionnel calé sur le calendrier du Budget citoyen n'a pas pu être respecté. Pour toutes ces raisons, l'association De rives en rêves sollicite une prolongation de la période de réalisation de son projet de 6 mois.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- de m'autoriser à signer au nom et pour le compte du Département, avec l'association De rives en rêves, l'avenant à la convention, dans les termes du projet joint à la présente délibération.

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 31/03/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY